



Envie d'engager un.e apprenant.e ?



Bonjour,

C'est avec beaucoup de motivation que je m'adresse à vous pour me former à vos côtés dans le cadre d'une convention de stage en alternance.

La formation que vous accepterez de me donner sera complétée par celle que je suivrai dans un des Centres de formation du Réseau IFAPME, ce qui est un gage de sérieux et de succès.

Je m'engage dès à présent à être ponctuel.le dans mon travail et motivé.e tout au long de mon stage.

J'espère d'ici peu avoir le plaisir de devenir votre apprenant.e.

A bientôt ?

Nom :

Prénom :

Age :

Tél. / GSM :

NB : je vous invite à visiter la page www.ifapme.be/formons-ensemble. Vous y trouverez toutes les informations utiles pour le patron. Près de 10.000 entreprises, indépendants et administrations publiques sont partenaires de l'IFAPME pour la formation en alternance.

Que représente le coût d'un engagement d'un.e apprenant.e en formation avec l'IFAPME ?

- Le patron qui engage un.e apprenant.e lui verse une allocation mensuelle qui évolue chaque année. À partir de 625,60 €*. **Montants sur www.ifapme.be/rétributions**
- L'entreprise prend en charge les frais liés aux obligations patronales du secteur professionnel (par exemple : les déplacements, le matériel et les vêtements de travail...), de même que la prime d'assurance "accidents de travail".
- **Prime Entreprise :** 750 euros pour une entreprise qui forme une personne en alternance pendant au moins 270 jours (9 mois). Conditions : le tuteur doit avoir 5 ans d'expérience et être formé au tutorat ; l'apprenant doit réussir son année et passer au niveau supérieur.
- **Prime Indépendant :** 750 euros par indépendant qui forme pour la première fois un jeune en alternance. Prime cumulable avec la prime Entreprise. Les primes sont versées après la 1^{ère} année de formation (niveau A).



*montant au 1^{er} septembre 2023

Pour plus d'informations, scannez ce QR code ou appeler l'IFAPME gratuitement et sans engagement au 0800 90 133. Les Référents sont aussi disponibles dans un Service Alternance près de chez vous.

Service d'Arlon : 063 22 48 24 / **Service de Braine-le-Comte :** 067 47 50 40 / **Service de Charleroi :** 071 27 02 00 / **Service de Dinant :** 082 21 38 21 / **Service de Grâce-Hollogne :** 04 229 70 70 / **Service de La Louvière :** 064 49 01 91 / **Service de Libramont :** 061 23 95 01 / **Service de Liège :** 04 229 70 70 / **Service de Mons :** 065 39 88 40 / **Service de Namur :** 081 71 60 60 / **Service de Perwez :** 081 39 15 20 / **Service de Tournai :** 069 45 22 40 / **Service de Verviers :** 087 32 40 40 / **Service de Villers-le-Bouillet :** 085 24 14 60 / **Service de Wavre (Limal) :** 010 42 02 02



Des formations pour des métiers d'avenir www.ifapme.be

